

SOMMIÈRES IL Y A CENT ANS

G. AUBURGER

La III^{ème} République vit sa période « Radicale » (1899 – 1909).

Le Président est Émile LOUBET (1838 – 1929), avocat de Montélimar, député de la Drôme puis sénateur. En 1896 il devient président du Sénat et après le mort de Félix Faure il est élu Président de la République grâce à l'appui de Clémenceau.

L'année 1902 est marquée par les ministères Waldeck-Rousseau et Combes (6 juin). Cette même année le président, qui ne joue en politique intérieure qu'un rôle effacé, se rend en Russie où il est chaleureusement accueilli. A l'expiration de son mandat il se retire à Montélimar.

Les faits marquants en politique sont la création le 24 mars du Parti Socialiste Français et les 27 avril et 11 mai les élections législatives qui donnent à la France une majorité radicale.

Il faut citer encore le 30 juin un accord secret franco-italien.

Arts et Lettres

27 février : Debussy compose un opéra « *Pelléas et Mélisande* » inspiré de l'œuvre symboliste de Maeterlinck. Gide écrit l'« *Immoraliste* », Romain Rolland publie le 1^{er} tome de « *Jean Christophe* » et H. Poincaré, philosophe et mathématicien « *Science et Hypothèse* ».

Le 9 septembre Emile Zola décède, asphyxié dans sa chambre ; l'enquête conclut à un accident, mais l'hypothèse du crime habilement maquillé ne peut être écartée.

A Sommières, le Conseiller Général du canton est Ulysse Vermeil, négociant en vins, maire de Congénies. Le Maire est toujours Hippolyte Gausсен. Olivier Guérin et Gausсен-Boudon occupent respectivement les postes de 1^{er} et 2^{èmes} adjoints.

Que nous apprennent les registres de délibérations du Conseil Municipal ?

La 1^{ère} séance de l'année est une séance extraordinaire le 9 janvier.

Le maire, Hippolyte Gausсен, marchand de vins, expose au conseil Municipal qu'en conformité à sa délibération du 16 août dernier, il a fait dresser par Mr Lauzet architecte, les plans, devis et cahiers des charges en vue des réparations à faire à la Mairie, aux passes du Vidourle et construction d'un aqueduc (égout) à la rue des Jardins. Le total de la dépense

s'élève à 25 000 F (ce qui représente aujourd'hui 506 925 F ou 77 281 €¹) ainsi réparti :

Réparations à la Mairie	18936,53 F	537,36 €
Aqueduc de la rue des Jardins	739,00 F	2284,43 €
Réparations aux passes	723,00 F	2334,97 €
Mobilier de la Mairie	1400,00 F	4327,74 €
Imprévus et honoraires	3201,47 F	9896,51 €

Bien entendu on a recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux ne dépassant pas 3,60 %. Pour assurer les annuités le Conseil vote une imposition extraordinaire de 6 ½ centimes pour une période de 15 ans.

Au cours de la même séance, le *Conseil* « *considérant qu'il importe de faire cesser sans retard la crise qui étreint la viticulture et qui ne peut se prolonger plus longtemps sans entraîner la ruine des vaillantes populations viticoles, englobant dans ce désastre (crise du phylloxéra) propriétaires, commerçants et ouvriers, demande comme mesures urgentes :*

1 – l'application rigoureuse de la loi qui abolit les droits d'octrois sur les boissons hygiéniques.

2 – empêcher le mouillage qui se pratique en grand chez les débitants de boissons dans les grandes villes

3 – à titre de mesures provisoires d'adopter le projet Auger sans augmentation des droits de circulation.

¹ Les sommes en € sont obtenues après transformation des Francs de 1902 en Francs de 2001.

4 – l'interprétation libérale de l'article 10 de la loi de 1900, telle qu'elle résulte du jugement de la Cour d'Appel d'Agen en attendant le monopole de la fabrication de l'alcool par l'État

5 - l'abaissement du prix du transport ; établir un tarif à base décroissante de manière que le prix plein et vide soit inférieur au prix actuel.

6 – construction des canaux du Rhône qui permettront de faire d'autres cultures que la vigne.

7 – obtenir des nations une diminution du droit de douane sur les vins »

Séance du 15 février 1902

Le Maire expose que la succursale de la Caisse d'Épargne de Sommières dépendant de la Caisse Centrale de Nîmes a été créée en 1870.

Au 31 décembre 1901, le solde dû aux déposants de la dite succursale a été de 3 981 276 €.

L'importance prise par cette caisse justifie suffisamment le projet de la transformation en Caisse d'Épargne autonome.

Le Conseil décide qu'une Caisse d'Épargne et de Prévoyance sera établie à Sommières, approuve et arrête les statuts.

Ils comportent 14 articles dont je ne citerai que le n° 7 : « *Le Conseil des Directeurs* (15 directeurs dont 5 dans le Conseil Municipal et les autres parmi les citoyens les plus recommandables de la ville) *règle la composition des bureaux, nomme et révoque les employés et fixe leurs traitements.* »

Séance du 19 février 1902

Le Maire lit une lettre du Préfet provoquant l'avis du Conseil Municipal de Sommières à propos d'une demande en autorisation présentée par la congrégation des Petits Frères de Marie dont le siège est à Saint Génis en Laval (Rhône) et qui concerne les Frères de cet ordre établis à Sommières.

Le Conseil « *considérant que l'existence des congrégations religieuses quelles qu'elles soient et quel que soit le but avoué ou caché qu'elles poursuivent est incompatible avec l'existence d'une République vraiment démocratique, donne un avis défavorable* »

Séance du 23 mars 1902

Le Président de séance expose que la construction d'un aqueduc (égout) au faubourg du Pont est nécessaire pour permettre l'écoulement des eaux pluviales et ménagères qui séjournent en cet endroit et exhalent de mauvaises odeurs.

Le Conseil accepte les propositions des Ponts et Chaussées et vote la somme de 1254,78 F (3878,82 €) pour la part de la ville dans les frais de construction de l'aqueduc.

Séance du 3 mai 1902

Le Conseil Municipal délibère sur l'urgence de la mise à l'alignement de l'immeuble appartenant à Mme Veuve Griolet, immeuble en saillie situé sur la route nationale 110, car la route en ce point n'a que 5,20 m de largeur.

Si nos élus actuels se plaignent d'un déficit laissé par leurs prédécesseurs, nous apprenons à la lecture du compte rendu de la séance du 20 juin, que le résultat définitif du budget (exercice 1901) présente un excédent de recettes de 13 500, 65 Francs (41 919,22 €). Heureuse époque !

Quant au budget primitif de 1903, il nous renseigne sur les dépenses prévues. Voici quelques extraits :

Traitement secrétaire de Mairie	1800 F	5564,23 €
Salaire du Garde Champêtre	2100 F	6491,60 €
Salaire du Brigadier de Police	1000 F	3091,24 €
Eclairage	4900 F	15147,07 €
Assurances	200 F	618,24 €
Chauffage de la Mairie	150 F	463,68 €
Architecte communal	100 F	1 309,12 €
Porteur de télégrammes	400 F	1236,49 €
Corbillard	300 F	927,37 €
Service sanitaire des foires	200 F	618,24 €
Vaccinations gratuites	100 F	309,12 €

Chauffage des écoles	450 F	1391,05 €
Distribution des prix	350 F	1081,93 €
Surveillance des études (instituteur)	300 F	927,37 €
Entretien Saussinette	500 F	1545,62 €
Fêtes publiques	500 F	1545,62 €
Chemins vicinaux	4950 F	15301,63 €

Soit un total de dépenses de 37 674,50 Francs (116 460,92 €).

Au cours de cette même séance le Conseil autorise Monsieur le Maire à offrir à Monsieur Castan la somme de 3000 Francs (9273,72 €) pour prix d'acquisition de Garanel et de ses dépendances au compte de la commune de Sommières.

Séance du 5 août 1902

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis quelques temps il a été informé par les agents municipaux que l'approvisionnement de charbon exigé par l'article 11 du cahier des charges intervenu entre la ville et la Compagnie du Gaz, n'est pas, non seulement conforme aux prescriptions dudit article, mais qu'il existe à peine pour trois jours de matières premières pour la fabrication du gaz destiné à l'éclairage public et privé de la ville.

Le Conseil décide qu'après un délai de huit jours accordé à la Compagnie du Gaz pour se mettre en mesure, il y aura lieu pour la Commune de se pourvoir devant une juridiction compétente.

Dans la même séance, le Conseil débloque la somme de 3200 Francs (9 891,96 €) pour l'achat de Garanel ; et le 2 septembre 2000 Francs (6182,48 €) pour l'organisation de la Caisse d'Épargne indépendante.

Les séances du 7 novembre et 30 novembre ont pour objet : les listes électorales, les répartiteurs, les élections sénatoriales. Il faudra attendre le 26 mai 1903 pour trouver un autre compte rendu de Conseil Municipal.

Etat Civil	1902	2001
Naissances	77	22
Décès	82	38
Mariages	24	10
Nombre d'habitants	3900	3700